



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 02/05/12

Reçu en Préfecture le : 03/05/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 30 avril 2012
D-2012/165

Aujourd'hui 30 avril 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Béatrice DESAIGUES

Modification des tarifs des services des cimetières au 1er juin 2012. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de déterminer les différents tarifs applicables à certaines opérations funéraires ou services des cimetières au 1er juin 2012.

Tout d'abord concernant le montant des vacations de police (encadré par la loi 2008-1350 du 19 décembre 2008 de 20 euros minimum à 25 euros maximum), je vous propose de maintenir le montant de 2010, à savoir 20 euros, et cela afin de ne pas alourdir les frais que représente un deuil pour une famille.

Je vous propose, également, de ne pas augmenter les tarifs de surveillance des opérations funéraires après l'heure de fermeture des cimetières. Ces tarifs, dont vous trouverez le détail dans le document annexé, sont calculés à partir du prix de l'heure des agents et varient en fonction de l'importance du dispositif nécessité par la configuration du cimetière.

Enfin, pour les prestations liées aux inhumations et selon le principe acté en 2009 d'harmoniser les tarifs des cimetières municipaux avec ceux pratiqués par la Communauté Urbaine de Bordeaux, je vous propose de poursuivre le rattrapage pour atteindre l'objectif d'ici la fin de mandat et donc de :

- maintenir inchangés les tarifs de frais de garde au caveau provisoire (« dépositoire »),
- d'augmenter de 3,09 euros les frais d'ouverture de case à l'entrée et à la sortie des corps au caveau provisoire (« dépositoire ») pour les porter à 54,74 euros (la Communauté Urbaine de Bordeaux tarife ces prestations à 66,64 euros),
- d'appliquer pour la salle d'attente du caveau provisoire de la Chartreuse l'augmentation de 2,5 % (variation des prix à la consommation),
- d'appliquer pour les tarifs des cases du columbarium du cimetière Nord une augmentation de 1,5 % (conforme à celle de la C.U.B.),
- de revaloriser les tarifs des concessions de 5,40 euros à 13,44 euros supplémentaires sur les concessions temporaires et de 38,34 euros à 111,78 euros supplémentaires sur les concessions perpétuelles (cf. document annexe).

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir décider des modifications tarifaires proposées en annexe en application de l'article L.2213-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 30 avril 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Hugues MARTIN

VILLE DE BORDEAUX

CIMETIERES

TARIFS AU 1^{er} juin 2012

CONCESSIONS PERPETUELLES :

Cimetières	Terrains situés en bordure d'allées (le m ²)		Terrains situés à l'intérieur des séries (le m ²)	
	1 ^{ère} zone	2 ^{ème} zone	1 ^{ère} zone	2 ^{ème} zone
Chartreuse	1974,78 €	1577,28 €	1194,62 €	790,76 €
Nord	1700,24 €	1232,78 €	1001,70 €	677,34 €
Pins Francs	1974,78 €	1577,28 €	1194,62 €	790,76 €

CONCESSIONS TEMPORAIRES :

Cimetières	Terrains concédés pour 10 ans	Renouvellement pour 10 ans	Renouvellement pour 5 ans
Chartreuse	237,44 €	237,44 €	118,72 €
Nord	190,80 €	190,80 €	95,40 €
Pins Francs	190,80 €	190,80 €	95,40 €

CIMETIERE NORD
COLUMBARIUM :

Concessions	Attribution et renouvellement	
	Durée	Tarifs
Cases (2 / 4 urnes)	15 ans	346,11 €
	30 ans	692,23 €
Caveaux à urnes ou cavurnes (4 / 8 urnes)	15 ans	692,23 €
	30 ans	1386,49 €

CIMETIERE DE LA CHARTREUSE
CAVEAU PROVISOIRE (« DEPOSITOIRE ») :

Frais de garde du 1 ^{er} au 6 ^{ème} mois (par mois)	Frais de garde à partir du 7 ^{ème} mois (par mois)
30,50 €	33,50 €

Ouverture de la case à l'entrée	Ouverture de la case à la sortie
54,74 €	54,74 €

CIMETIERE DE LA CHARTREUSE
SALLE D'ATTENTE DU CAVEAU PROVISOIRE (« DEPOSITOIRE ») :

Réception d'un corps donnant droit à un séjour de 3 jours	Par jour supplémentaire et par corps
22,34 €	4,81 €

TARIFS DIVERS :

Vacation funéraire destinée à l'Officier de police judiciaire	20 €
---	------

Cimetières	Surveillance d'opérations funéraires, convois présents dans le cimetière ou entreprises de fossoyage terminant une inhumation après l'heure de fermeture du cimetière	
	La 1 ^{ère} heure	Par ½ heure supplémentaire
Chartreuse	61 €	30,50 €
Nord	41 €	20,50 €
Pins Francs	41 €	20,50 €

FRAIS ANNEXES :

Les opérations liées aux mesures d'hygiène et les frais de funérarium seront refacturées aux entreprises de Pompes Funèbres ou aux familles aux prix définis par le prestataire désigné au marché.